

L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Sexe : M F
 Établissement Scolaire : _____ Classe : _____

A-t-il déjà présenté des allergies (cocher la case correspondante) :

ALIMENTAIRE		MÉDICAMENTEUSE		ASTHME		AUTRE	
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non						

Si oui préciser la cause de l'allergie, les conséquences possibles (asthme, urticaire, œdème de Quincke, boutons, eczéma...) et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

A-t-il eu d'autres difficultés de santé : maladie, accident.... (Les indiquer en précisant les dates)

Précautions à prendre : Par rapport aux difficultés de santé signalées (régime alimentaire spécifique par exemple)

Un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) a-t-il été mis en place pour la scolarité : Oui , Non Si oui fournir la copie. En centres de vacances et de loisirs, l'accueil des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé doit se faire, lorsqu'il est possible, conformément aux prescriptions de l'encart N°34 du B.O du Ministère de la jeunesse et de l'Éducation du 18 Septembre 2003. Celui-ci en prévoit toutes les modalités.

AUTRES RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS (port de lunettes, prothèse dentaire...)

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé de l'enfant)

VACCINS			VACCINS RECOMMANDÉS	
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Dates Derniers rappels	Dates
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	Hépatite B _____
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	Rubéole / Oreillons / Rougeole _____
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	Coqueluche _____
Ou DT Polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	Autres, préciser : _____
Ou Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
BCG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____

L'ENFANT DOIT-IL SUIVRE UN TRAITEMENT À L'ACCUEIL DE LOISIRS : Oui , Non

Si oui, lequel : _____ Dans ce cas, il est impératif de joindre l'ordonnance en cours de validité et les médicaments correspondants : boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marquées au nom de l'enfant avec la notice, ainsi qu'au besoin, une lettre explicative signée et datée. **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

AUTORISATION DE SORTIE (choisissez une option parmi les 2 suivantes en cochant la case correspondante)

- L'enfant est autorisé à rentrer seul à la fin du temps d'accueil (13h30 ou 17h suivant les périodes et les groupes).
- L'enfant est autorisé à aller et venir à loisirs durant les horaires d'accueil (**EXCLUSIVEMENT POUR LES COLLÉGIENS DU GROUPE DES 10-14 ANS SUR LEUR ACCUEIL DÉDIÉ PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**)
- L'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul auquel cas : qui est autorisé à récupérer l'enfant ? : Le père , La mère , autres :

NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Si un des parents n'est pas autorisé à récupérer l'enfant, il est impératif de joindre une pièce justificative légale.



RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

RÉFÉRENT DU DOSSIER : MÈRE PÈRE TUTEUR (TRICE)

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____ Date de naissance : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Profession : _____ ☎ Domicile : _____
 ☎ Travail : _____ ☎ Portable : _____ Courriel : _____

AUTRE PARENT : MÈRE PÈRE TUTEUR (TRICE)

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____ Date de naissance : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Profession : _____ ☎ Domicile : _____
 ☎ Travail : _____ ☎ Portable : _____ Courriel : _____

SITUATION PARENTALE : Mariés , Séparés , Divorcés , Pacsés , Union Libre , Veuf (ve) , Célibataire

Qui a la garde de l'enfant : Le père , La mère , Autre : _____
 (Joindre la copie du jugement statuant sur la garde de l'enfant)

CAF de : _____ N° de CAF : _____ MSA : oui non
 N° de sécurité social couvrant l'enfant : _____

LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR *(les dossiers incomplets ne seront pas validés)*

- Carnet de santé de l'enfant ou photocopie des vaccinations
- Fiche d'**Aide au temps libre** de la CAF (si vous en bénéficiez)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les habitants de Riez)
- Justificatif d'assurance en responsabilité civile
- Pour les familles extérieures à Riez, une autorisation de la mairie de résidence.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), _____ Responsable légal de l'enfant, _____ reconnais avoir rempli la présente fiche et certifie exacts les renseignements fournis,

- **Autorise** mon enfant à participer à toutes les activités du centre ce qui implique que mon enfant peut être **transporté** en véhicule (minibus, car, bateau, métro, train).
- **Autorise** le directeur du centre à prendre toutes les mesures nécessaires **en cas d'urgence** et notamment à faire pratiquer toute intervention décidée par un Médecin.
- **M'engage** à informer par écrit l'Accueil de Loisirs de toute modification qui surviendrait en cours d'année.
- **Autorise** expressément et sans contrepartie l'association **Les Francas des Alpes de Haute Provence** à prendre ou faire prendre des photos de mon enfant au cours des activités organisées dans le cadre de l'Accueil de loisirs ; et à les utiliser sur tout support de communication en interne.
- **Je déclare** avoir pris connaissance du projet éducatif **des Francas des Alpes de Haute Provence**, du projet pédagogique de la Mare *(les projets sont consultables sur notre site web : www.lamare.alshriez.fr)* et du document de fonctionnement remis avec cette même fiche.

A Riez, le _____

«Lu et Approuvé» (mention manuscrite)

Signature **obligatoire** du responsable légal de l'enfant



LA MARE – ACCUEIL DE LOISIRS DE RIEZ – FONCTIONNEMENT 2019–2020

PUBLIC

- Les enfants âgés de 3 à 14 ans **domiciliés sur Riez ou sur une des communes conventionnées** (Roumoules, Puimoisson, Saint Jurs, Saint Martin de Brômes et Sainte Croix du Verdon).
- Les enfants des communes extérieures scolarisés à Riez ont accès au **Périscolaire du matin et du Soir** sans autorisation préalable de leur commune d'origine. Par contre, pour avoir accès au centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires, les familles doivent obtenir de leur commune, une autorisation d'inscription, à condition que celle-ci ait passé une convention avec la commune de Riez. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

PÉRIODE SCOLAIRE

Les mercredis pour les 3-12 ans :

- Journée complète de 8h à 18h : *Arrivée entre 8h et 9h30 | Départ entre 17h et 18h*
- Ou demi-journée matin de 8h à 13h30 : *Arrivée entre 8h et 9h30 | Départ à 13h30 (temps de repas inclus)*
- Ou demi-journée après-midi de 12h à 18h : *Arrivée à 12h | Départ entre 17h et 18h (temps de repas inclus)*

Périscolaire à l'école élémentaire :

- Matin de 7h45 à 8h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Soir de 16h30 à 18h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis

VACANCES SCOLAIRES

- **3 à 9 ans :**
 - De 8h à 18h : *Arrivée entre 8h et 9h30 | Départ entre 17h et 18h*
- **10 à 14 ans (10 ans révolus) :**
 - Les jeunes sont accueillis de 8h à 18h (*voir le paragraphe dédié à cette tranche d'âge en fin de document*).

LIEUX D'ACCUEIL

PÉRIODE SCOLAIRE

- **Les mercredis :** les enfants sont accueillis à l'école maternelle.
- **Périscolaire :** les enfants sont accueillis à l'école élémentaire. Ils sont pris en charge par les animateurs à la sortie des classes.

VACANCES SCOLAIRES

- **3 à 9 ans :** les enfants sont accueillis à l'école maternelle
- **10 à 14 ans (10 ans révolus) :** les jeunes sont accueillis à l'école élémentaire. (*voir le paragraphe dédié à cette tranche d'âge en fin de document*).

INSCRIPTION

DOSSIER D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription, **dûment complétés et accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives demandées**, conditionnent l'inscription de votre enfant aux activités de l'accueil de loisirs.

ANNULATION

Les annulations s'effectuent **une semaine** à l'avance quelle que soit la période. Passé ce délai, l'inscription de l'enfant à une activité vous est facturée si l'absence / annulation de l'enfant n'est pas justifiée par un certificat médical ou cas de force majeure.



ALSH La Mare – École Maternelle rue pont Jacquet La Rougrière 04500 RIEZ

04 92 79 97 42 | Direction 07 67 59 85 23 | Direction Adjointe 07 67 82 18 32 | direction@alshriez.fr | www.lamare.alshriez.fr

LA MARE – ACCUEIL DE LOISIRS DE RIEZ – FONCTIONNEMENT 2019–2020

REPAS

REPAS DE MIDI

Les repas de midi sont à charge des familles. Ils sont à prévoir pour les accueils du mercredi et des vacances scolaires.

Nous disposons de réfrigérateurs dans lesquels les repas sont entreposés le matin dès l'arrivée des enfants sur les centres : prévoyez des boîtes hermétiques **avec le nom et prénom de l'enfant** à cet effet.

Nous vous invitons à être vigilant quant au conditionnement des repas. Privilégiez des sacs isothermes pour le transport de ces derniers.

Important : tous les repas qui sortent du réfrigérateur pendant le temps du repas n'y retournent pas après. Autrement dit : nous jetons les denrées non consommées par vos enfants.

GOÛTER

Le goûter est fourni par le centre sur : le périscolaire, le mercredi et pendant les vacances scolaires (**pour le groupe des 10-14 ans, le goûter est à charge des familles**).

TENUE ET MATÉRIEL

- 1 sac à dos contenant 1 gourde de 0.5l (1l en été) minimum
- 1 tenue adaptée aux activités de loisirs de plein air avec des chaussures attachées
- En fonction du temps, prévoir une tenue adaptée
- En été, **sont obligatoires** : la casquette ou le chapeau, la crème et les lunettes solaires

L'ÉQUIPE DE DIRECTION PEUT REFUSER LA PARTICIPATION DE VOTRE ENFANT À UNE ACTIVITÉ SI SA TENUE N'EST PAS ADÉQUATE (ex : randonnée en tongs, etc...).

TARIFS

ADHÉSION

Une **adhésion familiale** (quelque soit le nombre d'enfants) à l'association **Les Francas des Alpes de Haute Provence** d'un montant de **15€** est demandée **pour l'année scolaire en cours**. Elle sera à renouveler à chaque rentrée scolaire de septembre. Elle conditionne l'inscription des enfants sur les différents temps d'activité de l'accueil de loisirs (mercredis, vacances scolaires, périscolaire et NAP).

Cette adhésion conditionne la couverture d'assurance pour toutes les activités pratiquées par vos enfants.

TARIFS PAR TEMPS D'ACCUEIL (nos tarifs augmenteront de 1% à compter du 01.01.2020)

	2019	2020		2019	2020
MERCREDIS			VACANCES 3 à 9 ans		
· Demi-journée matin ou après-midi	6€	6.06€	· Journée complète	7.70€	7.78€
· Journée complète	7.70€	7.78€	VACANCES 10-14 ans		
PÉRISCOLAIRE (mensuel)			· Forfait Hebdomadaire	5€	5.05€
· Périscolaire matin	8.40€	8.48€	<i>(plus surcoût des sorties proposées)</i>		
· Périscolaire soir	14.30€	14.44€			
· Périscolaire matin et soir	18.60€	18.79€			

Certaines activités et séjours peuvent nécessiter une participation financière supplémentaire de la part des familles.

Les règlements s'effectuent à chaque fin de mois au bureau de l'accueil de loisirs situé à l'école maternelle. Vous pouvez également les déposer durant les temps d'accueil du périscolaire à l'école élémentaire auprès de l'équipe de direction (Cathy et Philippe).



ACCUEIL DES 10–14 ANS

L'accueil pour cette tranche d'âge répond à une organisation particulière. Ci-dessous les 2 cas de figures et leurs particularités pour inscrire votre enfant :

1. JE SUIS PARENT D'UN ENFANT DE 10 ANS SCOLARISÉ À L'ÉCOLE PRIMAIRE :

- L'inscription est **obligatoire**
- La réservation est **obligatoire**

HORAIRES

- Journée complète de 8h à 18h : *Arrivée entre 8h et 9h30 | Départ entre 17h et 18h*
- Ou demi-journée matin de 8h à 13h30 : *Arrivée entre 8h et 9h30 | Départ à 13h30 (temps de repas inclus)*
- Ou demi-journée après-midi de 12h à 18h : *Arrivée à 12h | Départ entre 17h et 18h (temps de repas inclus)*

LIEU

- École primaire Rouvier de Riez.

AUTORISATION

- Mon enfant est autorisé à quitter l'accueil de loisirs seul
- **Ou** mon enfant n'est pas autorisé à quitter l'accueil de loisirs seul

2. JE SUIS PARENT D'UN ENFANT SCOLARISÉ AU COLLÈGE ET AYANT 14 ANS MAXIMUM :

- L'inscription est **obligatoire**
- La réservation est **facultative**.

Le centre propose un accueil libre (sans réservation préalable, sauf pour les sorties). Cela veut dire que mon enfant peut venir au centre sans réservation et qu'il sera accueilli sous réserve des places disponibles au moment de sa venue.

A partir de là 2 possibilités s'offrent à moi :

SOIT MON ENFANT RESTE DU DÉBUT À LA FIN DES ACTIVITÉS :

HORAIRES

- Journée complète de 8h à 18h : *Arrivée entre 8h et 9h30 | Départ entre 17h et 18h*
- Ou demi-journée matin de 8h à 13h30 : *Arrivée entre 8h et 9h30 | Départ à 13h30 (temps de repas inclus)*
- Ou demi-journée après-midi de 12h à 18h : *Arrivée à 12h | Départ entre 17h et 18h (temps de repas inclus)*

AUTORISATION

- Mon enfant est autorisé à quitter l'accueil de loisirs seul
- **Ou** mon enfant n'est pas autorisé à quitter l'accueil de loisirs seul

SOIT MON ENFANT EST AUTORISÉ À VENIR ET À PARTIR À SA GUISE TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE :

Exemple : il peut venir à 10h, repartir à 11h45 et ne revenir que le lendemain après-midi